

MANDAT DE VENTE DE BIEN IMMOBILIER

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
ET LE VINGT JUIN.

Entre les soussignés,

Monsieur,
..... - Cel :,
Profession :

Ci-après dénommé « **le mandant** »

D'UNE PART

1- Monsieur ZIANHOULOU D'HOLOGNE Pascal, né le 02 Juillet 1962 à Divo, de nationalité Ivoirienne, Immatriculé au RCCM sous le numéro 200 564/7581/96, exploitant une entreprise individuelle sous la dénomination « CŒUR DE CIBLE-BUREAU D'AFFAIRES », ayant ses locaux à Abidjan-Cocody Riviera IV CIAD Primo, Immeuble Le Bonheur, 01 BP 1926 Abidjan 01, Tel : 22 43 22 38 / 22 43 22 29 / 07 59 18 08 / 05 05 06 00, www.dhologne.com, demeurant en cette qualité au siège de ladite société ;

Ci-après dénommé « **le mandataire** »

D'AUTRE PART

Lesquels ont par les présentes, arrêté les conventions suivantes :

EXPOSE

Monsieur est propriétaire du bien immobilier ci-après désigné pour l'avoir acquis régulièrement :

Ces faits exposés, il est passé au mandat de vente objet des présentes.

MANDAT DE VENTE

Le mandant soussigné d'une part a, par les présentes, donné mandat

Au mandataire également soussigné d'autre part ici présent qui accepte, les pouvoirs ci-après énumérés :

1- Trouver un acquéreur au dit bien immobilier (.....) à un prix de vente fixé à **F CFA** (.....
francs CFA)

Toute modification de prix devra obtenir l'accord écrit du mandant.

2- Faire de la prospection ou procéder par d'autres voies qu'il jugera utile afin de trouver un acquéreur pour le dit bien immobilier.

REMUNERATION

A l'achat du dit bien immobilier, le mandant s'engage à verser au mandataire une commission de **5%** du prix de vente soit**F CFA**
(..... **de francs CFA.**

DUREE DU MANDAT

Le présent mandat est conféré pour une durée de trois (03) mois renouvelable par tacite reconduction et ne peut excéder la date de la transaction.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les soussignés font élection de domicile en leur domicile respectif.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Tribunal d'Abidjan sera le seul compétent pour régler toutes contestations qui pourront surgir à l'occasion de l'exécution des présentes.

Fait et passé à Abidjan en deux exemplaires

Les jour, mois et an sus indiqués

LE MANDANT

(Faire précéder la
signature
de la mention « Bon Pour
Pouvoir »)

LE MANDATAIRE

(Faire précéder la
signature de la mention
« Bon Pour Accord »)

Les Signatures de :

M.

M.